

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-353

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119785-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	ADG en charge du développement du territoire digital et connecté Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique	N° 2026-353

Rapport d'activités Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2025 - Information au Conseil

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société Inolia, délégataire de service public de la Métropole, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel portant sur l'exécution de la Délégation de service public (DSP) du réseau haut débit pour l'année 2025 (annexes 1, 2 et 3). Le conseil de Métropole du 26 juin 2026 a pris acte de la remise de ce rapport. La Commission consultative des services publics locaux l'examinera dans les semaines à venir.

Ce rapport annuel a été analysé par les services métropolitains sur ses composantes commerciale, technique et financière (annexes 4 et 5).

Cette analyse est ainsi soumise au conseil de Bordeaux Métropole, afin que celui-ci en prenne connaissance et puisse émettre toute observation quant au bon déroulement du contrat de délégation de service public et au respect de ses engagements par le délégataire.

Les offres

Les principes de transparence et de non-discrimination définis comme principes de service public se traduisent dans le mode de commercialisation des services. La grille tarifaire est la même pour tous les opérateurs. Elle est fixée par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole et est donc publique.

Les tendances sur les principaux produits commercialisés sont les suivantes :

- Les services DSL (Digital subscriber line)

Cette offre est basée sur le dégroupage des répartiteurs d'Orange. 998 liens DSL sont activés sur le réseau à fin 2025. Le nombre de liens continue de baisser progressivement (-80% depuis 2021). Le chiffre d'affaires correspondant à ce service a, quant à lui, baissé de 79% depuis 2019.

Cette baisse s'explique principalement par l'arrivée du réseau fibre optique FTTH (Fiber to the home).

La part du DSL dans le chiffre d'affaires continue également de diminuer. Elle est passée de 26,7 % à 7% sur les 7 dernières années, sans remettre en cause l'équilibre économique de la Délégation de service public (DSP).

- Offres de fourreaux et fibre noire (fibre non activée)

Les principaux clients des offres de fourreaux sont :

- la société Orange qui mobilise les infrastructures de la société Inolia pour desservir ses

- clients dans les zones d'activités,
- Bordeaux Métropole qui utilisent ces infrastructures pour déployer des réseaux d'interconnexion entre les bâtiments communaux et métropolitains,
 - la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Gironde qui utilisent la fibre noire pour interconnecter leurs sites (collèges, lycées, sites administratifs, etc...).

Les solutions de location de fibre noire ou de fourreaux constituent une opportunité majeure pour des opérateurs locaux ou pour des gestionnaires de réseaux indépendants (Bordeaux Métropole par exemple). Elles représentent près de 60% du chiffre d'affaires 2025.

- Offre d'hébergement

Elle consiste en la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement de communication électronique (énergie, climatisation, etc...) et s'adresse aux opérateurs nationaux et locaux. Son poids dans le chiffre d'affaires est limité (2,9 %), mais ce type d'offre est indispensable pour répondre à la diversité des demandes des opérateurs.

- Offre de bande passante Lan to Lan (Local area network to local area network)

Elle est une solution pour apporter des services professionnels d'interconnexion et permet l'émergence du très haut débit pour les entreprises. Sa part dans le chiffre d'affaires est d'environ 14%.

Les indicateurs

L'année 2025 présente des résultats commerciaux corrects. Elle s'est soldée par un chiffre d'affaires de 6,9 millions d'euros, en hausse de 9,49 % par rapport à 2024.

Fin 2025, 1 415 sites d'entreprises ou publics étaient raccordés au réseau Inolia, soit une augmentation en un an de 81 sites.

Le nombre d'opérateurs ayant généré du chiffre d'affaires en 2025 est de 44, dont 24 opérateurs télécoms et 17 opérateurs de réseaux indépendants (opérateurs privés constituant leurs propres réseaux, tel que l'Hôpital Charles Perrens). Ce chiffre est stable depuis 2014.

A - L'analyse du délégant

Sur ce plan commercial, plusieurs indicateurs sont plutôt mal orientés :

- même si le chiffre d'affaires a progressé en 2025 (+9,69%), il suit une tendance à la baisse depuis 2014. Cela est en partie dû aux baisses de tarifs successives et à la baisse du nombre d'abonnés DSL qui migrent vers la fibre. Les actions commerciales ne compensent pas suffisamment ces évolutions tarifaires, ni d'éventuelles nouvelles offres que le délégataire pourrait concevoir,
- Inolia est très dépendante d'un très petit nombre d'opérateurs (dont SFR qui représente à lui seul 56,7% du chiffre d'affaires du délégataire et 55,8% des commandes actives à fin 2025).

Les actions commerciales d'Inolia ne permettent pas d'améliorer la situation.

B – Analyse des aspects techniques et exploitation

Les indicateurs

Le réseau a atteint en 2025 1 316 kilomètres de linéaire de génie civil (+ 7,77 % en un an).

Le linéaire de câbles optiques posés dans le génie civil a atteint 1 200 Km en 2025 (+ 2,67 % en un an).

Le taux de disponibilité du réseau reste très bon (99,985 %).

Le délai moyen de livraison d'un lien fibre noire annoncé par la société Inolia en 2025 se situe dans les délais habituellement constatés dans le domaine.

L'analyse du délégant

Le réseau est globalement bien géré en termes d'exploitation. Un point reste cependant à améliorer par le délégataire sur ce volet technique.

Il s'agit de la cartographie du réseau qui n'est pas complètement à jour malgré des demandes répétées de la Métropole depuis 2018. Cela nuit à la connaissance du réseau et à la commercialisation et met en risque la continuité de service. Des améliorations ont toutefois été constatées en 2025, comme en 2024.

C - Analyse économique et financière

Après avoir connu une forte croissance du chiffre d'affaires depuis le début du contrat, les recettes ont connu une baisse constante depuis 2014 avant une nouvelle augmentation sur 2025.

En effet, le délégataire a perdu 94 % de ses clients sur la technologie obsolète DSL (12 410 abonnés en 2014 contre 988 en 2025) et n'a pas réussi à compenser cette diminution avec un gain de nouveaux clients sur la nouvelle technologie de la fibre FTTO. Ceci s'expliquant par le développement des offres FTTH pro moins cher mais avec beaucoup moins de garantie de débit. Il convient de préciser que la nouvelle DSP intègrera comme offre le FTTH Pro et FTTE (Fiber to the Enterprise et correspondant à une offre intermédiaire entre le FTTO et le FTTH Pro).

En 2025, l'activité a augmenté de + 589 K€ principalement porté par la Fibre noire pour + 1 028 K€ en raison d'une hausse de commandes clients pour + 616 K€ et d'une régularisation de facturation Orange des années antérieures à 2023 pour + 723 K€. Cette régularisation a fait l'objet d'un protocole avec Orange et concernait des fourreaux utilisés non facturés par INOLIA.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires cumulés depuis le début du contrat est supérieur de 386 K€ au chiffre d'affaires prévisionnel cumulé (125 281 K€ contre un chiffre d'affaires prévisionnel cumulé de 124 895 K€).

Malgré une baisse constatée sur les 5 dernières années, l'Excédent brut d'exploitation reste très positif sur 2025. Le taux de marge reste ainsi élevé, puisque l'EBE représente environ 60 % du chiffre d'affaires en moyenne depuis le début de la concession et encore 39 % au titre de 2025.

Bien que l'on constate une augmentation de l'activité et un EBE satisfaisant, le résultat net de l'exercice ressort déficitaire pour un montant de -1 095 K€ au titre de 2025.

Cette dégradation résulte de la durée de la concession devenue inférieure à un an. Tous les travaux réalisés qui aurait dû être en CAPEX ont été comptabilisés directement en charge, ce qui explique notamment la dégradation de l'EBE par rapport à la moyenne constaté depuis le début du marché. Ce montant passé en charge représente 1 M€. Cependant, si ce montant avait été passé en CAPEX, il aurait fallu augmenter l'amortissement de caducité ce qui aurait conduit au même résultat.

Depuis le début du contrat, le résultat cumulé s'établit à 13 166 K€ contre un résultat prévisionnel cumulé de 8 422 K€, soit une augmentation de 4 745 K€.

Conclusion

Le délégant considère que le délégataire, la société Inolia, a rempli correctement ses obligations en 2025 en ce qui concerne les aspects techniques et commerciaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, prendre acte des termes du compte rendu annuel 2025 présenté par la société INOLIA.

Résultat du vote : Prend Acte.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--